



## Vos représentants du personnel à la commission des agents publics vous informent

Montrouge, le 1<sup>er</sup> juin 2026

La commission des agents publics s'est réunie le lundi 1<sup>er</sup> juin 2026. Vous trouverez, ci-dessous, les points abordés lors de cette réunion.

A cette séance étaient présents : **Emmanuelle GAILLOT** (*titulaire*) et **Simone CHANET** (*suppléante*) pour la **CFDT**

### 1. Information sur les campagnes de promotion

L'administration présente le calendrier des promotions pour l'année 2026.

La **CFDT** demande à ce que l'administration informe l'ensemble du personnel et pas uniquement les managers : calendrier, lancement de la campagne de promotion, procédure, etc. La **CFDT** déplore le manque de communication.

L'administration indique que la campagne CIA<sup>1</sup> a été réalisée en avril 2026. Les managers ont été invités à faire leurs propositions qui ont été transmises à Bercy. Un retour aux fonctionnaires sera fait très prochainement.

La **CFDT** s'étonne de ne pas avoir été informée du montant des enveloppes et des critères d'attribution du CIA. Elle déplore également de manque de transparence.

La **CFDT** demande à l'administration d'afficher ces informations sur Archipel.

### 2. Point sur le processus de recrutement et sur la procédure de publication des postes sur les plateformes dédiées aux fonctionnaires

L'administration indique qu'il existe une dérogation à l'obligation de publicité pour les emplois entrants dans le périmètre d'une opération de restructuration ou de réorganisation soumise à la consultation obligatoire du comité social d'administration, du comité social d'établissement ou du comité social territorial.

La **CFDT** s'étonne que l'administration ne respecte tout simplement pas la réglementation puisque la publication d'une fiche en interne se fait selon des critères obscurs !

L'administration donnera de la transparence dans la sélection et la publication des fiches qui ne seront publiées qu'en interne.

**L'administration précise qu'elle n'est pas favorable au passage d'un contrat de droit public à un contrat de droit privé et inversement.**

---

<sup>1</sup> complément indemnitaire annuel

### 3. Point sur les parcours professionnels et la rémunération des agents contractuels de droit public

L'administration indique que les deux campagnes de revalorisation salariale (celle pour les salariés et celle pour les agents publics) seront lancées au même moment avec des règles différentes. L'administration précise que les enveloppes seront bien distinctes.

**La CFDT rappelle qu'une campagne de revalorisation exceptionnelle avait eu lieu en 2022 afin de remonter les salaires les plus bas et que l'exercice est de nouveau réalisable !**

### 4. Information sur l'offre de formation IGPDE accessible aux agents de l'ASNR

L'administration indique qu'il n'y a pas de convention entre l'ASNR et l'IGPDE. Toutefois, l'ensemble des agents de l'ASNR ont toutefois accès à l'ensemble des formations proposées par l'IGPDE au catalogue des AAI et non en centrale. Les agents de l'ASNR n'ont pas accès aux formations internes sur l'organisation du MEF ou la déontologie car ces formations ne sont pas au catalogue des AAI. L'administration précise que le SCOPE (USNR) a été sollicité afin de connaître les besoins des agents de l'ASNR.

**La CFDT rappelle qu'avec le concours dit « réservé », le nombre de personnes qui demande une formation IGPDE pourrait augmenter.**

### 5. Questions diverses

Les questions diverses ont porté sur :

- **le volume de postes ouverts aux concours**  
L'administration renvoie vers le site du ministère sauf pour le concours IIM où 11 postes ont été ouverts.
- **La politique de « Seniorisation » à l'ASNR** : l'administration rappelle que les postes seniors, qui, sans être des postes de management, ont vocation à être occupés par des agents ayant acquis une solide expérience professionnelle dans les domaines de la sûreté nucléaire et de la radioprotection ou y contribuant (fonctions support ou transverses)  
La **CFDT** a indiqué que de nombreuses questions revenaient encore telles que : comment sont définis ces postes ? Qui peut y prétendre ? Qu'est-ce que ça implique au niveau responsabilités ? Quelle reconnaissance salariale ?  
L'administration précise qu'elle a sollicité en fin d'année les chefs d'entité afin qu'ils proposent début janvier les postes « Senior » au Comex qui valide ou non ces propositions.  
**La CFDT demande à l'administration d'afficher ce planning prévisionnel sur Archipel.**
- **Le développement de Teams pour les agents publics** : la **CFDT** demande si la mise en place de Teams a déjà été évoqué dans les instances du personnel et si une analyse d'impact sur les conditions de travail a été réalisée. L'administration rappelle qu'une présentation a été effectuée par Simon Tourard lors de la formation conjointe du 19 février 2025.
- **Revalorisation de l'IFSE des B1** : la **CFDT** demande à l'administration des informations sur le sujet.